

Régis VALLIOT - Laurent LE GUERNEVE - Frédéric ABITBOL
SCP D'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
Inscrite sur la Liste Nationale

41 rue du Four 75006 PARIS

Téléphone 01 42 22 75 29
Télécopie 01 45 44 95 19
frederic.abitbol@41ruedufour.fr

Paris, le 21 février 2013

Lettre à l'attention des actionnaires de Belvédère

RJ SA BELVEDERE
N/Réf. : FA JR CM

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Belvédère,

L'assemblée générale extraordinaire convoquée le 12 février 2013 avait pour objet de statuer sur le projet de plan de redressement de votre société, qui devait être ensuite examiné par le Tribunal de Commerce de Dijon le 15 février.

Elle a donné lieu à des débordements manifestement orchestrés, puis a dû être interrompue faute de quorum, de nombreux actionnaires s'étant vu enjoindre de quitter la salle par Monsieur Nicolas Miguet, Monsieur Jacques Rouvroy et leurs accompagnateurs.

Informé de cet incident, le Tribunal de Commerce de Dijon a bien voulu renvoyer l'examen du plan de redressement de Belvédère au 11 mars, pour que les actionnaires de Belvédère puissent se prononcer, ce que vous êtes invités à faire le 28 février.

En amont de cette assemblée, je crois de mon devoir de vous écrire à nouveau.

Car la situation de Belvédère est dramatique :

- Du 1er janvier 2008 au 30 juin 2012, les pertes nettes consolidées du groupe atteignent 378 millions d'euros.
- Au 31 décembre 2011, ses fonds propres étaient négatifs de 197 millions d'euros.
- De 2008 à 2011, l'Ebitda (cash généré par l'activité) est toujours resté inférieur aux seuls intérêts de la dette, de sorte que la situation s'aggrave année après année.
- Si l'on cumule la totalité des prix de cession offerts pour les actifs de Belvédère, ils atteignent, dans le meilleur des cas, 155M€, à rapprocher d'une dette consolidée de 672M€ au 30 juin 2012.

Les principales sociétés du groupe, qui emploie 3.300 personnes, sont en redressement judiciaire, pour la raison principale qu'elles sont cautions de la dette FRN.

En plus de ces cautions, les créanciers FRN détiennent des sûretés sur les principaux actifs du groupe, dont notamment :

- Des nantissements sur les marques Marie Brizard, Old Lady's, Berger et Sobieski,
- Des nantissements, en France, sur les actions MBRI, William Pitters, Cognac Gautier, et des nantissements sur les actions des principales filiales polonaises

Certaines de ces sûretés confèrent à leurs bénéficiaires un « droit de rétention », c'est-à-dire qu'il est impossible, même en procédure collective, de céder ces actifs sans leur accord.

En synthèse, le groupe Belvédère est incapable de rembourser sa dette, que ce soit par un étalement ou par des cessions d'actifs. Et ses créanciers ne se satisferont pas d'être payés sur le prix de vente des activités polonaises, alors qu'ils ont des garanties également sur les actifs français.

Prétendre le contraire relève de la calembredaine.

Le « plan alternatif » que certains prétendent incarner ne peut résister à aucune analyse sérieuse.

C'est pour vous dire cela que je me suis rendu à votre assemblée générale.

Ma mission et mon but ne sont pas de représenter l'intérêt des créanciers de Belvédère.

Il s'agit de sauver l'entreprise et les emplois qu'elle porte.

Et le projet qui vous est soumis est le seul à même d'atteindre ces objectifs. C'est pour cela que je le défends.

Si vous le validez, la dette financière de Belvédère (FRN et OBSARS) sera intégralement remboursée, vous préserverez une valeur pour vos actions, et le groupe pourra sortir de son redressement judiciaire en préservant tous ses emplois.

Un quarteron s'agite pour vous masquer ces faits.

L'intimidation, la diffamation et l'injure sont leur méthode.

Belvédère et moi-même continuerons à y opposer la transparence et l'argumentation.

Mesdames et Messieurs les actionnaires, les mandats de Justice qui me sont confiés sont pour moi un honneur quotidien.

Et les efforts que je déploie pour la sauvegarde de nos entreprises et des emplois qu'elles portent, un devoir et une fierté.

Je reviendrai à l'assemblée du 28 février pour que le débat ait lieu.

La décision sera la vôtre.

Soyez assurés, Mesdames et Messieurs les actionnaires de Belvédère, de mon dévouement pour votre entreprise et pour ses salariés.

Frédéric ABITBOL

